



PHARMACIE pour les entreprises SANS SST

www.presta-asso.fr

Vérifier les dates limites d'utilisation des produits et mettre à jour régulièrement le contenu par une personne référente.

Avoir un point d'eau à proximité avec du savon dans la mesure du possible (sinon des bouteilles d'eau).

Tout soin donné doit être noté sur le registre des accidents du travail bénins (papier ou dématérialisé) : nom de la victime, date et lieu de l'accident, circonstances, nature, siège des lésions, éventuels témoins et noms, signatures du donneur de soins et de la victime.

Protection du salarié intervenant

- Se laver les mains ou Gel hydro alcoolique (GHA)
- Mettre des gants
- Masque de protection si bouche à bouche
- Masque chirurgical

Matériel

- Gants jetables
- Pince à échardes et/ou tire tique (si travail extérieur)
- Paire de ciseaux à bout rond
- Petit sac poubelle
- Couverture de survie
- Masques faciaux (pour le bouche à bouche)
- Masques chirurgicaux
- Thermomètre infrarouge (+ piles)
- 1 défibrillateur¹ (assurer son suivi : patch et batterie)

Trousse de 1^{er} soin

- Gel hydro-alcoolique
- Compresses stériles
- Sérum physiologique
- Antiseptique en dosette (Biseptine, Chlorhexidine...)
- Sparadraps hypoallergéniques
- Bandes de gazes différentes largeurs
- Petits pansements adhésifs
- Pack de froid
- Kit membre sectionné (en fonction de l'activité)
- Sucre



Pas de coton sur les plaies, pas de Bétadine

¹ www.inrs.fr : Mise à disposition d'un défibrillateur en entreprise : quelles obligations ?

www.travail-emploi.gouv.fr : Défibrillateur cardiaque